

Lettre du représentant Massieu, en mission près de l'armée des Ardennes, qui fait passer une adresse de la société populaire de Bouillon, en annexe de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Jean-Baptiste Massieu

Citer ce document / Cite this document :

Massieu Jean-Baptiste. Lettre du représentant Massieu, en mission près de l'armée des Ardennes, qui fait passer une adresse de la société populaire de Bouillon, en annexe de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 404;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30884_t1_0404_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

aux cris de vive la république, vive la montagne ! Nous en avons fait passer l'extrait du procès-verbal à votre conseil d'instruction public, ainsi qu'au directoire du district de Verneuïl avec les instrumens servant au fanatisme, consistant en 5 mars un once d'argent, 115 livres de cuivre et 23 livres d'étain. Courage, législateurs, tenez fermes à votre poste jusqu'à l'extinction de tous les despotes coalisés contre notre sainte constitution. »

LEQUID, CLERAZ, FOUBERT, SEUGE, LEROY, LEMAIRE.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin (1).

97

[Le repr. près l'A. des Ardennes, à la Conv., Sedan, 19 vent. II] (2).

« Je te fais passer, Citoyen président, une adresse que la Société populaire de Bouillon désire de présenter à la Convention nationale.

Ce petit pays voisin de la République est encore gouverné au nom et sous l'autorité de *Monseigneur le Duc de Bouillon*, dont les ancêtres et lui-même ont toujours été *aumônés* par la ci-devant liste civile. Ses agens, dignes serviteurs d'un tel maître, jouent encore à Bouillon le rôle de nos ci-devant intrigants de la ci-devant cour de Capet ; ils sont tout à la fois Législateurs, Ministres et Juges. Un petit nombre de Républicains a formé, sous la protection de notre garnison française, une Société populaire qui veut fraterniser par l'uniformité des sentimens et des opinions avec les Français, en attendant que tous leurs concitoyens fassent partie de la grande famille. »

MASSIEU.

Renvoyé au comité de salut public (3).

98

Les administrateurs du directoire du district de Bourg annoncent que différens biens d'émigrés, qui étoient estimés 29 253 liv., ont été vendus 91 812 liv., et qu'un objet estimé 9 500 liv. a été porté jusqu'à 30 000 liv. (4).

99

[Le présid. du départ. de l'Isère, à la Conv. ; Grenoble, 16 pluv. II] (5).

Je m'empresse, Citoyen président, de te faire

(1) Mention marginale, datée du 22 vent. et non signée. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t).

(2) AFII 155, pl. 1255, p. 3.

(3) Mention marginale datée du 22 ventôse.

(4) Bⁱⁿ, 22 vent.; Ann. patr., p. 1947; J. Sablier, n° 1193.

(5) C 294, pl. 971, p. 3, 4. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t).

parvenir une copie de la lettre qui m'a été écrite le 13 du présent mois par le C^{en} Joseph Durand, ex-oratorien ; les sentimens civiques et généreux qu'elle renferme ont paru à l'administration du département ne devoir pas rester ignorés des représentants de la nation. S. et F.

Vive la République !
ANISSON.

[Le cⁿ Joseph Durand, au présid. du départ. de l'Isère ; Grenoble, 13 pluv. II].

Citoyen président, je me félicite tous les jours d'avoir renoncé dès le commencement de la révolution à toutes les fonctions sacerdotales. Le seul regret que j'aye éprouvé et dont j'ai ressenti toute l'amertume chaque fois que j'allois réclamer le quartier du traitement que la nation m'avoit accordé, étoit de ne pouvoir lui en faire hommage, oui, citoyen président, il en coutoit infiniment à ma délicatesse de le recevoir et je ne soupirois qu'après le moment où, à l'appuy des loix bienfaisantes de la nouvelle constitution je pourrais réclamer une portion d'héritage que les anciennes me refusoient inhumainement ; quelque modique, quelle puisse être, fut-elle inférieure à mon traitement, je la préférerais surtout, si elle me met à portée de cultiver moi-même un coin de champ où en respirant l'air pur de la liberté et de l'égalité, je bénirai la république. Comme je vois approcher ce moment, je n'ai rien de plus pressé que de réaliser ce que le besoin m'avoit empêché de faire jusqu'à présent ; en conséquence après avoir déclaré au directoire du département le 26 nivôse dernier, que n'ayant exercé aucune fonction de mon état depuis le commencement de la révolution, je persistois dans les mêmes intentions et y renonçois, après avoir reçu acte de cette déclaration, je te demande pareillement acte de celle-ci, citoyen président, je déclare que je fais hommage à la nation du traitement de mille livres qu'elle m'a payé jusqu'ici, que j'y renonce avec autant de plaisir que de loyauté et que si mes facultés me l'eussent permis, j'en aurois fait depuis longtems offrande à la patrie. Mon plus grand désir étant de luy témoigner mes sentimens d'attachement et de fidélité, j'ai saisi toutes les occasions de luy prouver mon patriotisme et pour mieux t'en convaincre, ainsi que l'administration je te prie d'observer, que j'ai commencé à renoncer à mes fonctions dans un temps, où l'on paye assez chèrement ceux qui les exerçoient et que aujourd'hui, qu'on promet une récompense à ceux qui renonceraient, non seulement je renonce aux fonctions, mais même au traitement. L'intérêt assurément ne peut pas être regardé comme le mobile d'une pareille conduite, elle ne peut être dictée que par l'amour de la patrie et le désir de luy être utile ces sentimens patriotiques ont toujours existé dans mon cœur et n'y mourront qu'avec moi, je le jure citoyen président. S. et F. »

DURAND (ex-oratorien).
P. c. c. R. ROYER.

Renvoyé au comité des finances (1).

(1) Mention marginale, datée du 22 vent.